

M M. les docteurs Grondin, J. Poirier, P. E. Rochon, S. Lamarche, W. Ouimet, G. H. Christie, N. Guilbeau, A. A. Gauthier, Jos Pagé et P. E. F. Pagé. Adopté à l'unanimité.

Monsieur le docteur Grondin prend son siège.

Le cas du docteur Deschambault, *Re examens pour assurances*, est réglé à la satisfaction des membres de la société, après les explications données par M. le Dr Deschambault.

Il est proposé par le Dr Ed Grignon, secondé par le Dr F. St. Jacques, que les noms des Drs J. Em. Fournier et H. Deschambault soient proposés, comme assesseurs, aux examens des Universités, auprès du Bureau du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec. Adopté à l'unanimité.

Après des explications données par les Drs Ed. Grignon et J. Em. Fournier, concernant la lettre collective de la société adressée à messieurs les curés du comté de Terrebonne, en date du 1er de mars 1906, il est proposé par le Dr Ed. Grignon, secondé par le Dr Deschambault, qu'une copie de la dite lettre soit adressée à nos S. S. les archevêques de Montréal et d'Ottawa, leur exprimant en même temps les regrets des membres de la société médicale du comté de Terrebonne, (aujourd'hui société médicale du district de Terrebonne), pour le fait que messieurs les curés du comté de Terrebonne, à l'exception de M. l'abbé Desrosiers, curé de Ste-Marguerite, n'ont pas daigné répondre à la dite lettre collective de la société : qu'ils ont refusé de fait, de nous aider à combattre le charlatanisme, à l'exception toutefois de M. le curé de Durantaye de St-Jérôme qui, du haut de la chaire sacrée a parlé contre cette plaie hideuse du charlatanisme. De plus nous prions bien respectueusement nos S. S. les archevêques de Montréal et d'Ottawa de nous faire connaître les raisons pour lesquelles messieurs les curés n'ont pas daigné répondre à notre appel. Adopté à l'unanimité.